

18 juil 2020 -09:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2020

Ouverture d'une ligne de crédit par la Banque nationale de Belgique au profit du FMI via un prêt bilatéral

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres marque son accord sur l'ouverture d'une ligne de crédit par la Banque nationale de Belgique au profit du Fonds monétaire international, via un prêt bilatéral.

Le prêt bilatéral a pour objet de renforcer temporairement les moyens du Fonds monétaire international (FMI) afin que le Fonds puisse continuer à jouer pleinement son rôle dans la lutte contre la crise. Vu l'échéance des accords de prêts bilatéraux conclus en 2016 et tenant compte de la crise du Covid-19, le FMI a invité plusieurs États membres, dont la Belgique, à conclure un nouvel accord de prêt bilatéral. En Belgique, les contributions aux prêts bilatéraux du FMI doivent être mises à disposition sous la forme d'une ligne de crédit accordée par la Banque nationale de Belgique (BNB) avec octroi de la garantie de l'État.

Le Conseil des ministres donne dès lors son accord sur la ligne de crédit que la BNB souhaite accorder au FMI afin de conclure un prêt bilatéral d'un montant maximal de 9,99 milliards d'euros. Ce prêt bilatéral sera automatiquement réduit à un montant de 4,304 milliards d'euros si la part belge dans les nouveaux accords d'emprunt (NAE) est doublée en vertu de la réforme des NAE. L'accord du Conseil des ministres vaut comme garantie d'État couvrant la ligne de crédit concernée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt
Porte-parole
+32 477 47 18 32
Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be